



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2025

à 18 heures 30.

PROCÈS-VERBAL approuvé lors de la séance du 12/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-neuf février 2025, à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PESMES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales

DATE CONVOCATION 12/02/2025		
NOMBRE DE MEMBRE		
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	14	14
Nombre de membres présents		12

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Isabelle BOUCLANS, Aline BOUILLOT (jusqu'à 19h30), Catherine BOURGEOIS, Frédéric COUDOT, Jean-Pierre COURIOL, Yves GUSMINI, Frédérick HENNING, Virginie JURET, Christian KITA, Dominique MAURICE, Maryse MOUGEL, Jacques MARTIN-VERDIÈRE,

Absent(e)s excusé(e)s : Agnès BRIAND (pouvoir à Jacques MARTIN-VERDIÈRE) - Brigitte SEITZ (pouvoir à Catherine BOURGEOIS)

A été nommé **secrétaire de séance** : Frédéric COUDOT

En préambule du conseil municipal, Anne-Lise DAGOT est venue présenter son projet d'installation de librairie. Après 2 ans de négociation, elle a en effet pu acquérir sur ses fonds propres ce bâtiment qu'elle convoitait pour pouvoir proposer plus d'ouvrages en rayons et organiser des animations à domicile. En 2024, après 4 ans d'activité, l'Arbre Sans Fin compte 1100 followers Facebook, a accueilli 5 stagiaires, a effectué 20 sorties sur le territoire intercommunal voire régional, organisé 9 rencontres avec des auteurs et illustrateurs, co-organisés 2 salons fréquentés par 1.500 visiteurs... Une tonne de livres est ainsi manipulée par semaine ! Le projet est donc de continuer ces activités mais sur 100 m2, développer sur place des animations pour tous, enfants-adultes-seniors, toutes catégories socio-professionnelles confondues. Anne-Lise DAGOT demande si elle pourra installer quelques tables sur le trottoir aux beaux jours car elle souhaite créer des espaces en intérieur et extérieur (cour et trottoir) de convivialité et d'échanges autour de dégustation de produits locaux. Pour ce projet, elle précise qu'elle ne pourra bénéficier que d'aides pour la mise aux normes PMR car elle ne vend pas assez de livres neufs pour prétendre à d'autres subventions. Le maire l'informe qu'elle serait éligible au dispositif PEPICOS de la CC Val de Gray qui participe aussi aux dépenses d'investissement d'acquisitions.

Sur demande de Catherine BOURGEOIS, elle informe les élus que le projet avance doucement mais sûrement et, qu'au vu des délais d'interventions des artisans obligatoires pour remise aux normes, l'ouverture se ferait au maximum cet été.

Sur demande de Jacques MARTIN-VERDIÈRE, elle précise que les ateliers d'écriture pourraient avoir lieu dans le nouveau local.

Elle informe également les élus que le dossier de déclaration de travaux va bientôt parvenir en mairie. Elle précise qu'elle a travaillé sur le dossier avec son mari, géomètre, et Avenir Radieux. Rien ne sera modifié sur la vitrine hormis la couleur qui sera proposée Rouge Sang de bœuf comme la porte de sa voisine.

Le maire la remercie pour sa présentation, son travail et son investissement.

Le compte rendu du 04 décembre 2024 est adopté à l'unanimité avec les modifications préalablement effectuées et adressées aux conseillers.

QUESTIONS COMPLEMENTAIRES AJOUTEES A L'ORDRE DU JOUR

QC1 – 012025 -RENOUVELLEMENT CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS

Le Maire explique que la convention de partenariat vétérinaires et 30 millions d'Amis est arrivée à échéance. 20 chats ont été stérilisés et pucés. Le coût total s'élève à 1.400 € dont la moitié a été pris en charge par l'association. Les chats errants sont un fléau pour la collectivité. Il est important de pérenniser ces interventions et donc de renouveler ce partenariat.

Jacques MARTIN-VERDIERE précise que depuis le début de l'année, 4 chats ont déjà été stérilisés

Validé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

022025 - DELIBERATION DU QUART DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Jean-Pierre COURIOL, adjoint chargé des finances, rappelle qu'en début d'année, pour pouvoir payer des factures d'investissement, le conseil municipal doit autoriser le maire à le faire dans la limite du quart des crédits votés l'année précédente. En 2024, les crédits ouverts s'élevaient à 758.771,60 €, la limite autorisée est donc de 189.692,90 €.

Il propose aux élus de répartir cette somme ainsi en raison du commencement des travaux du marché MEDIATHEQUE et des devis en cours.

CRÉDITS OUVERTS PAR ANTICIPATION en SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES			
chapitre	article	montant	Affectation Objet / référence de la dépense
21	2131	10 000.00 €	Remplacement BAES, réparations bâtiments
21	2132	12 000.00 €	Réparation BASE NAUTIQUE
21	2151	10 000.00 €	Réfection aqueducs
21	2158	5 000.00 €	Outillage ateliers communaux
21	2188	2 000.00 €	Câblage éclairage stade, gravillons jeux...
23	231	150 000.00 €	MO et Travaux MEDIATHEQUE
	total	189 000.00	

Le maire précise que les travaux d'aqueducs sont nécessaires pour éviter les inondations Rue des baraques. Ceux déjà réalisés dans les autres rues inondées ont permis qu'aucun débordement n'ait été constaté lors des précédentes grosses pluies.

Validé à l'unanimité

032025 - CREATION POSTE EMPLOI REDACTEUR 1^{ère} CLASSE TEMPS PLEIN - REGULARISATION

Afin de régulariser la situation d'un agent administratif mis en temps partiel suite maladie, il convient de régulariser sa situation en créant un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps plein à effet du 01/03/2024 pour exercer les fonctions Accueil, gestion administrative et état civil. La délibération initiale avait été créée sur un temps non complet à 28 h00 par erreur.

Validé à l'unanimité

042025 - ONF PROGRAMME ACTIONS ET DEVIS TRAVAUX 2025

Le maire rappelle que les forêts souffrent du dérèglement climatique et que de nombreux dégâts sont constatés chaque année dans les bois.

Jean-Pierre COURIOL informe les élus qu'il a rencontré le garde à la suite de sa proposition du programme d'actions pour 2025. Le devis initial proposé s'élevait à 30.220 € HT. Les travaux choisis pour cette année se limiteront à : cloisonnement sylvicole par ouverture mécanisée de la parcelle 7r pour 6.462,20 € HT, cloisonnement sylvicole par maintenance mécanisée pour la parcelle 12r pour 5.098,50 € HT, régénération par plantation lise en place des plants pour 7218 € HT et Travaux d'infrastructure entretien de lisières pour 324 € HT, soit un total de 19.102,70 € HT.

Il précise que ce sont principalement de travaux de replantation de peupliers et chênes rouge américain, car ils résistent mieux et poussent plus vite.

Jacques MARTIN-VERDIERE confirme que les essences changent au gré des évolutions climatiques.

Le maire rappelle que le programme forestier est établi pour 30 ans et que chaque année de rajustements sont votés suivant les évolutions naturelles.

Validé à l'unanimité

052025- NOMINATION 4ème GARANT

Jean-Pierre COURIOL rappelle que les trois garants des bois Dominique MAURICE, Joël VUILLEMENOT et lui-ont été désignés par délibération du 02/06/2021 qui sont même. A la suite du départ imminent de Dominique MAURICE de la commune, les garants jugent opportun de désigner un 4^{ème} garant du bois pour les accompagner dans leurs missions. Ils proposent Laurent FIXARY, qui est forestier et participe déjà régulièrement aux travaux effectués par les garants.

Validé à l'unanimité

062025- VENTE DE BOIS

Jean-Pierre COURIOL explique que la commune a la chance d'avoir un marchand de bois qui procède régulièrement au nettoyage de bois dépérissant à un prix similaire à celui de l'ONF. Récemment, cet entrepreneur a proposé d'acquérir 4 m³ de bois à l'Ile de la Sauvageonne (arbres tombés), 15 m³ de bois coupe 13 (affouage non fait), 10m³ de peupliers Ile des Forges (arbres tombés) et 8m³ de plaquettes par coupes de bois diverses (restes de branches de peupliers). Un total de 37m³ à 5 € TTC le m³, soit un total de 185,00 €. Un administré s'est, quant à lui, proposé de nettoyer une parcelle à l'Ile de Forges et d'acquérir pour 10m³.

Le prix de vente serait de 5 € le m³

Validé à l'unanimité

Le maire informe les élus qu'un débardeur a « saccagé » un chemin. Selon les dires du garde, l'entreprise est d'accord pour remettre en état.

Dominique MAURICE précise que les affouagistes et débardeurs sont tenus de remettre en état s'ils détériorent la forêt communale et les chemins d'accès

Le maire précise que l'exploitation est privée. Seul le chemin est communal et dégradé sur 800 m.

Jean-Pierre COURIOL informe les élus qu'il était impossible au camion de manœuvrer et qu'il était obligé de rentrer par un accès puis sortir de l'autre.

072025- VENTE MATERIEL DIVERS

Le maire expose aux élus la liste des biens inutilisés que la commune pourrait vendre : une imprimante de 2021 stockée en mairie, l'ancienne sono de la MPT acquise en 2015 ainsi que le broyeur à végétaux acheté pour 9.800 € en 2009. Ce dernier vaut aujourd'hui neuf environ 20.000€.

Nombreux élus sont étonnés de la vente de cet outillage. Pour exemple, ce jour-là des élèves de la MFR d'Amange ont procédé à la taille d'arbres et leur broyage serait opportun.

Dominique MAURICE explique que les agents trouvent qu'il n'est ni assez puissant ni très commode car il doit être remorqué pour être utilisé. Les élus sont d'abord contre la vente de ce matériel. Puis, après discussion, ils approuvent de mettre en vente aux enchères et suivant le prix, valideront ou non la transaction.

Validé à l'unanimité

082025-GITE DES FORGES : PERIODE DE LOCATION

Isabelle BOUCLANS rappelle que le gîte des forges est actuellement louable toute l'année. Or, depuis qu'elle est élue, une seule demande a été faite en mairie pour la période hivernale. A cette période, le gîte est donc mis en hivernage et depuis plusieurs semaines.

Elle propose de fermer le gîte officiellement à la location saisonnière du 1^{er} novembre au 31 avril, mais de maintenir un tarif pour un coût éventuel de chauffage en cas d'arrière-saison fraîche.

Jacques MARTIN-VERDIERE demande si le gîte pourra quand même être utilisé pour des manifestations communales. La réponse est affirmative. Le chauffage sera enclenché si besoin, la commune étant propriétaire des lieux, elle peut l'occuper. Seule la possibilité de louer est supprimée.

Validé à l'unanimité

Aline BOUILLLOT quitte la séance et donne pouvoir à Isabelle BOUCLANS pour la suite des décisions.

092025-MAISON POUR TOUS : FORFAIT MENAGE

Isabelle BOUCLANS explique que des bénévoles d'association sont venus la solliciter pour la mise en place d'un forfait ménage optionnel lors des prêts de salle. Elle rappelle que, même si la délibération prévoit un prêt par an, aucune tarification n'est jamais appliquée aux associations pesmoises et propose 50 € pour cette prestation optionnelle ménage. Par ailleurs, les conventions d'utilisation précisent bien que les locaux doivent être rendus propres et sans poubelles.

Il faut donc bien distinguer la location de la MPT aux particuliers et le prêt aux associations communales.

Jacques MARTIN-VERDIERE s'interroge sur les « personnes âgées » indiquées dans la note de synthèse. En effet, en tant que Président de la Main de l'amitié, il confirme que les bénévoles de son association procèdent toujours à un entretien méticuleux des lieux avant leur départ. Le problème est plutôt sur le contrôle après coup effectué par un agent. Des reproches ont en effet été faits à ces bénévoles alors que le ménage avait bien été effectué. C'est inadmissible !

Le maire est conscient de cette situation qui a déjà été remontée à plusieurs reprises. L'agent sera convoqué pour faire le point.

Cependant, il précise que, parfois, les locaux sont parfois rendus sales et que le forfait sera aussi appliqué dans ces cas-là.

Isabelle BOUCLANS confirme qu'il est parfois difficile de juger.

Frédéric COUDOT propose que des photos soient prises par les utilisateurs et/ou l'agent d'entretien.

Maryse MOUGEL rétorque que les associations communales ont, normalement, un état de responsabilité vis-à-vis de la commune et que, pour les particuliers, un état des lieux est effectué à chaque fois.

Validé à l'unanimité (1 abstention)

ELIMINATION DES ARCHIVES COMMUNALES

Christian KITA informe les élus qu'en prévision des travaux prochains réalisés dans l'ancienne mairie, il a fallu déménager une grande quantité d'archives pour vider les lieux. Cette procédure est très encadrée et une agente des archives départementales est venue sur place le 16 janvier 2025 pour apporter ses conseils sur la gestion de ces archives. Certaines ont été déplacées pour être conservées ailleurs et d'autres éliminées. Il a fallu ensuite enlever toutes les boîtes (21 mètres 10 linéaire de boîtes d'archives ont été répertoriées), les recenser et adresser un inventaire précis au directeur des archives départementales. Après quelques demandes de précisions, ce dernier a donné son accord pour la destruction des documents inscrits sur les 5 bordereaux qui ont été transmis aux élus en amont de ce conseil municipal.

Christian KITA explique qu'avec l'aide d'Yves GUSMINI le grenier poussiéreux a été vidé et qu'ont été retrouvés un alambic, d'anciens éléments historiques tels que des partitions de fanfare, des diplômes ainsi que d'anciens « *Journal Officiel* ». Catherine BOURGEOIS remarque que c'est une mine d'or à faire valoriser et qu'il faudrait peut-être envisager de remplacer les portes de placard où ils seront rangés en porte vitrées pour mettre en avant ce patrimoine.

Un autre inventaire du mobilier devra aussi être effectué rapidement avec numérotation de chaque élément et description.

Jacques MARTIN VERDIERE s'interroge sur le type de documents détruits et conservés.

Le maire précise que pour chaque document (courriers, contrats, factures...), il y a une Durée d'Utilité Administrative (DUA) et que le tri a été fait en respectant les consignes données par les archives départementales.

Il informe que le SYTEVOM va transmettre un bordereau de destructions à la suite du dépôt des cartons effectué le lundi 3 février. Il tient à remercier les agents des services techniques pour leur aide précieuse et leur engagement sur ce déménagement.

Aucune délibération à prendre, information

102025- AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE MARCHE MEDIATHEQUE ET ACCUEIL SERVICES PUBICS

Jean-Pierre COURIOL explique, qu'à la suite des résultats de l'Appel d'Offre et de la connaissance du coût exact du marché. Il est donc nécessaire de repréciser les honoraires à verser à l'Architecte et au bureau d'étude SOCODER qui sont fixés à 9 % du montant total des travaux. A ce jour, celui-ci s'élève à 1.191.711,32€, le montant des honoraires est donc de 107.254,02 € repartis pour 42.899,73 € pour l'architecte et 64.354,29 € à SOCODER

Jacques MARTIN VEDIERE souligne qu'il est à espérer que tous les avenants soient des réajustements à la baisse comme celui-ci.

Validé à l'unanimité

112025 - SIED MISE A DISPOSITION DE SERVICE CEE

Le maire rappelle que le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie repose sur une obligation de réalisation d'économies imposées aux fournisseurs d'énergie. Si leurs ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret, ces entreprises sont contraintes d'alimenter un fond qui permettra ensuite aux « Eligibles », particuliers ou collectivités, d'obtenir des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie.

Le SIED, ayant eu connaissance du projet bibliothèque et des travaux d'isolation qui y seront réalisés propose d'aller chercher dans ce fond pour accompagner la commune sur la partie autofinancée du projet. 75 % des aides obtenues seront reversées et 25% conservées à titre de prestation par le SIED.

Un référent élu et un agent administratif devant être nommés, le maire se propose ainsi que Patricia NIALON-MARCHISET, secrétaire générale de mairie.

Validé à l'unanimité

122025- SIED : REALISATION OPPORTUNITE AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Lors de sa rencontre avec le maire, Vincent RENAULT, agent économe du SIED, a aussi fait part au Maire de l'opportunité de réfléchir à l'installation de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation collective. Cette idée rejoint ainsi le projet de Dominique MAURICE dont il est question depuis le début du mandat. Catherine BOURGEOIS demande si cette installation est envisagée aux soûtes et si ladite convention amènera une étude ou la concrétisation du projet. Le maire précise que c'est juste le lancement d'une étude de faisabilité.

Validé à l'unanimité

Jacques MARTIN VERDIERE demande quels sont les 6 bâtiments dont il est question

Christian KITA explique que l'ABF a été interrogé sur la possibilité d'installer ces panneaux sur la toiture des ateliers communaux (plutôt côté ouest) mais que les contraintes de co-visibilité de l'église et de l'espace public ainsi que la situation du bâtiment doivent être étudiées ; dans ce secteur, d'autres projets ayant été refusés.

Jacques MARTIN VERDIERE souligne que certains projets ont été acceptés malgré leur proximité avec le centre bourg. Christian KITA précise que, pour la réalisation dont il est question, il s'agissait d'un remplacement de panneaux et non d'une création. La réglementation n'est pas la même dans les 2 cas.

Virginie JURET interroge les élus pour savoir si les démarches publicitaires concernant les aides pour l'installation de tels dispositifs doivent être pris au sérieux. Christian KITA confirme mais souligne qu'il est important que les administrés vérifient la faisabilité urbanistique de leur projet avant de signer un tel investissement. En effet, il est parfois compliqué de revenir sur un engagement financier quand le projet n'est finalement pas réalisable.

132025 – APPROBATION ACTP PROVISoire 2025

Le maire rappelle que, chaque année, la commune doit délibérer afin d'approuver les attributions de compensation provisoires votées par la CC Val de Gray. Lors de sa séance du 12 février, et après validation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui s'est réunie le 29/01/2025, le Conseil communautaire a voté le maintien des ACTP versées pour la commune pour 54.235 €.

Validé à l'unanimité

142025 – SIVOSEP : NOMINATION DELEGUES

Maryse MOUGEL informe le conseil qu'à la suite de la démission de l'ancienne présidente, elle a été élue présidente du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de l'Ecole de Pesmes (SIVOSEP). Un poste de délégué pour la commune de Pesmes étant à pourvoir, Jean-Pierre COURIOL suppléant a souhaité devenir titulaire. Aline BOUILLLOT ayant souhaité laisser sa place de déléguée suppléante, Virginie JURET et Jacques MARTIN VERDIERE se proposent en tant que délégués suppléants.

Jacques MARTIN VERDIERE souligne qu'il était suppléant au début mais qu'il avait souhaité laisser sa place à Aline BOUILLLOT. Il a toujours été mis en copie des échanges informatifs avec les élus du SIVOSEP et en remercie l'ancienne présidente.

Validé à l'unanimité

152025 – CONVENTION TRIPARTITE POUR LA REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES LIEES AU STAGE DE SUIVI ET REDYNAMISATION DU COMMERCE

Le Maire explique que, dans le cadre du projet Villages d'AVENIR, Christophe CHARNAY, chef de projet, a sollicité les communes de GY, MARNAY et PESMES pour leur proposer d'accueillir un stagiaire commun en MASTER dont les missions seraient de réaliser un état des lieux de l'offre commerciale dans les communes et en périphérie, pour rechercher les moyens de valoriser et promouvoir les centres villages, l'environnement urbain et l'espace public en créant une synergie entre les commerces. Dans cette optique, il convient de signer une convention tripartite pour répartir les charges financières liées à ce stage.

Christian KITA insiste sur l'importance, au vu de la situation et des problématiques actuelles du commerce à Pesmes, d'avoir une vision d'ensemble des préoccupations des pesmois, et qu'un jeune extérieur à la commune sera plus à même de trouver les leviers pour dynamiser (dynamiter 😊) le système existant.

Jacques MARTIN-VERDIERE remarque que la répartition financière entre les communes n'est pas très logique par rapport au nombre de jours indiqués.

Le maire précise que l'intervention coûtera environ 2.500 € pour 6 mois dans cette proportion.

Christian KITA prend en contre-exemple l'étude commerciale proposée par la CC Val de Gray dans le cadre du PLUi. Le projet, objet de cette convention, est d'effectuer un travail de terrain, précis afin de (re)créer du lien entre tous les commerçants pour éviter l'individualisme ressenti.

Le maire insiste sur la fragilité des commerces pesmois au vu des projets à venir

Validé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Pierre COURIOL et Jacques MARTIN VERDIERE ont assisté à une réunion à la CC Val de GRAY concernant l'élaboration de l'étude préalable au PLUi. La présentation ne correspondait pas à celle transmise. Seules des généralités s'appliquant à toutes les communes ont été abordées et peu de réelles réflexions ont été menées. Ils soulignent que la volonté de faire une unité intercommunale est une aberration vu la diversité des identités communales.

Christian KITA précise qu'il est important d'être présent aux réunions car notre absence nous donne tort à chaque fois, Jacques MARTIN VERDIERE souligne que les réunions sont très/trop nombreuses...

Jacques Martin VERDIERE

Lors du Conseil d'Administration du collège, il a été annoncé que le Conseil Départemental avait finalement versé 17.800 € pour régler les factures dues sur 2023 et 2024.

Mme MIGNOT, professeure d'EPS, a soulevé le problème du manque d'équipements pour utiliser le mur d'escalade qui va être installé pendant les vacances. Il faudrait du matériel pour une classe d'environ 30 élèves. Jacques MARTIN-VERDIERE leur a suggéré de faire une demande exceptionnelle à la mairie pour participer à cet investissement. Le principal a refusé estimant que cette démarche n'était pas équitable par rapport à toutes les autres communes dont les enfants fréquentent l'établissement mais a indiqué que cette aide serait malgré tout la bienvenue. Maryse MOUGEL s'interroge sur le coût que représenterait un tel investissement pour estimer la participation communale. Il est proposé de donner 150 € pour marquer le coup. Isabelle BOUCLANS précise que le sujet sera abordé lors de la réunion dédiée aux subventions associatives sans impacter le budget prévisionnel. Dominique MAURICE s'interroge sur la logique de mettre à disposition un mur d'escalade sans prévoir les équipements. Isabelle BOUCLANS souligne que chaque utilisateur vient avec ses propres équipements pour ce type d'activité sportive. Jacques MARIN-VERDIERE informe les élus que l'association pesmoise NO LIMIT a même proposé de mettre à disposition son matériel. Le collège a refusé par rapport à l'assurance. Un devis estimatif sera demandé avant la réunion SUBVENTION pour estimer le besoin et la participation de la commune

Le maire

La mairie a reçu des remerciements de Jeanne DRUOTON et Paulette PERES pour la dotation de bons d'achat.

Sébastien TOUZEAU a sollicité le soutien de la mairie concernant les décisions gouvernementales de la baisse du seuil de TVA pour les micro-entreprises. Certains artisans pesmois sont concernés et cette loi pourrait les mettre à mal. Il précise que pour le moment cette loi est suspendue mais qu'il rédigera un courrier au sénateur et au député pour soulever cette problématique. Christian KITA souligne que cette loi soulève un problème d'équité, pour toutes les entreprises.

Un courrier a été envoyé à destination des propriétaires de lotissements privés pour leur rappeler que l'entretien des routes et l'éclairage de ces parcelles étaient à leur charge. Un retour au domaine public ne peut être fait qu'une fois le lotissement terminé, mis aux normes et si la commune a validé ce retour.

Les travaux de la médiathèque débuteront le 7 mars si l'installation de la fibre est faite.

Les tests chicane effectués aux entrées de la commune ont été concluants et les riverains satisfaits. Des devis seront réalisés pour les 2 entrées.

AXA a démarché la commune pour un partenariat commercial pour des mutuelles pour les seniors. Jacques MARTIN VERDIERE dit que les assureurs les harcèlent littéralement pour des contrats hors de prix. La commune ne signera pas la convention.

Le séminaire d'architectes organisé par Avenir Radieux aura lieu du 14 au 27 juillet 2025

Maryse MOUGEL

Des barrières vont être prochainement installées pour délimiter les zones de travaux pour le chantier médiathèque. Seule la boulangerie pourra accéder depuis la rue Saint Jacques au trajet. Le temps de présence des échafaudages dans la rue, les équipes ont promis d'aider aux livraisons si besoin. Deux bennes vont être entreposées Rue Jean Jaurès et les camionnettes de chantier vont être stationnées sur les places PMR de l'actuelle France Services.

Quelques problèmes pour l'installation de la fibre ont été surmontés mais les locaux provisoires seront prochainement opérationnels.

Le nettoyage du musée des forges va être effectué le samedi 22 février.

Les adjoints ont reçu l'association Forges connexion pour une 2^{ème} édition de leur festival.

Une séance de cinéma au théâtre des Forges avec concours de dessins de chats est proposée aux enfants pendant les vacances

Semaine passée, deux bénévoles de la bibliothèque, Delphine et Maryse ont été à une formation très intéressante proposée par l'Association des Bibliothèques de France sur la musique en bibliothèque.

Virginie JURET

Les canoés stockés au Pasquier sont-ils à vendre ? Le maire explique qu'ils sont à la commune mais mis à disposition de la CVCG. Un retour sera fait dès que la base nautique sera réattribuée à la commune. Ce sujet qui aurait dû être validé au dernier conseil communautaire n'a pas été mis à l'ordre du jour.

Catherine BOURGEOIS demande si les travaux du bâtiment promis ont été réalisés. Le maire répond par la négative. Jacques MARTIN-VERDIERE informe avoir participé à l'AG de l'AAPPMA La Captivante qui attend avec impatience de récupérer ces locaux car les ateliers de l'école vont bientôt débiter. Les représentants de l'association pêche de la région interviendront prochainement à la CCVG si rien ne bouge.

Les rond points de Sauvigney-Lès-Pesmes et Chaumerenne ne sont pas très accueillants. Christian KITA précise qu'ils appartiennent au département et non à la commune, même si les employés communaux les tondent, et que les règles de sécurité y sont draconiennes. Frédéric COUDOT propose de se renseigner avec Virginie JURET pour embellir ces espaces d'entrée du village.

Dominique MAURICE

Malgré son déménagement à venir, il conservera son engagement municipal jusqu'au bout du mandat. Par ailleurs, il estime que les RDV à la maison de santé se font rares et il déplore de ne pouvoir obtenir les renseignements médicaux qu'il demande. Le maire explique que dernièrement les médecins de Pesmes avaient récupéré la patientèle de Pontallier-sur-Saône mais qu'un confrère s'étant installé, des créneaux pourront probablement se libérer.

Le maire

Suivant la procédure du cimetière en cours, 5 tombes ont déjà été relevées et 5 sont encore à faire pour libérer des places.

Le PLUi du Grand Dole a été annulé. La commune de Champagney proche est concernée.

Par contre, pas de nouvelles du PLUi de Jura Nord

La séance est levée à 21 h 18.

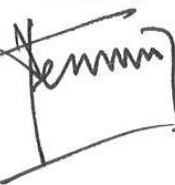
La secrétaire de séance



Le Maire



Le Maire,



Frédéric HENNING